

Centres d'assistance juridique et d'action citoyenne (CAJAC)

Origines et impact global

Les premiers centres d'assistance juridique et d'action citoyenne ont ouvert leurs portes en 2003, dans le cadre de projets pilotés par trois sections nationales de Transparency International en Europe de l'est (Bosnie-Herzégovine, Macédoine et Roumanie). Dépassant toutes les attentes initiales, le modèle des CAJAC a depuis lors rencontré un immense succès et constitue l'une des nouvelles actions contre la corruption les plus dynamiques du mouvement mondial de TI. Il y a aujourd'hui 27 CAJAC dans 19 pays, pour la plupart en Europe de l'est.

Mené de front par les sections nationales de TI et soutenu par le Secrétariat de TI à Berlin, le programme des CAJAC a vu son horizon s'agrandir en 2008 avec la mise en place de projets dans le Caucase, en Amérique Centrale ainsi qu'en Amérique du Sud, en Afrique, au Moyen Orient, en Asie du Sud et en Asie Pacifique.

Les CAJAC ont reçu des dizaines de milliers d'appels téléphoniques, de visites et de contacts émanant de citoyens. L'objectif principal des CAJAC est d'informer les citoyens sur leurs droits et de les équiper pour engager des actions dans des affaires de corruption dont ils ont été témoins ou victimes. Il peut s'agir d'actions en justice, de dépôt de plaintes auprès des agences de lutte contre la corruption ou chargées de l'application des lois, de dénonciation publique d'actes de corruption ou encore d'attirer l'attention des médias sur des thèmes impliquant l'intérêt commun.

En Europe, où les politiques en matière de lutte contre la corruption constituent un point clef de la gouvernance en vue d'accéder à l'Union européenne, les CAJAC sont considérés comme des outils de mobilisation utiles à la fois pour l'action citoyenne directe et la participation civique efficace grâce au plaidoyer.

Dans la région du Caucase, l'Azerbaïdjan est l'un des pays les plus dynamiques et ne compte pas moins de cinq CAJAC régionaux dont l'influence se fait sentir bien au-delà de la capitale Bakou.

En Afrique, des CAJAC ont été inaugurés au Kenya et en Zambie à la fin de 2007 et des préparatifs sont en cours d'exécution pour la création de CAJAC au Ghana, au Liberia, au Nigeria, au Rwanda et au Zimbabwe.

Dans les Amériques, les CAJAC du Guatemala et d'Haïti sont opérationnels depuis le début de 2008 et TI examine comment l'approche des CAJAC est adaptée aux différents environnements nationaux. En Argentine et en Uruguay, il existe déjà une planification visant l'instauration de services juridiques anti-corruption pour les citoyens.

Au Moyen-Orient, quatre nouvelles CAJAC sont sur le point d'être créées en Algérie, au Liban, au Maroc et en Palestine.

En Asie, le travail actuel se concentre principalement sur la création de CAJAC dans les îles Fiji, au Népal, au Pakistan, en Papouasie Nouvelle Guinée, dans les îles Salomon, et dans la République de Vanuatu.



Au Bangladesh, des bureaux d'informations et d'assistance « satellites », ou « mobiles », aident au renforcement des pouvoirs des citoyens.

Que font les CAJAC?

Les CAJAC conseillent et fournissent une assistance juridique aux victimes ou aux témoins en cas de corruption. Les CAJAC aident les citoyens à structurer leurs plaintes et les encouragent à se faire connaître. La seule diversité des dossiers et des personnes qui contactent les centres (du chômeur à l'entrepreneur, du retraité au chef d'entreprise) démontre l'omniprésence de la corruption. Les CAJAC respectent strictement la confidentialité de leurs clients.

Les CAJAC:

- ✓ Rencontrent les personnes (clients)
- ✓ Les aident à résoudre leurs plaintes/dossiers
- ✓ Utilise les informations pour promouvoir les réformes

Grâce aux informations fournies aux CAJAC (émanant de dossiers individuels ou de thèmes communs à un large éventail de dossiers) les CAJAC sont capables de promouvoir des réformes à partir de témoignages concrets. Les dossiers vont de la petite corruption à la grande corruption impliquant des centaines de millions de dollars ou d'euros. Ils 'agit d'affaires multisectorielles affectant les passations de marchés, le siphonage de fonds publics, les privatisations, l'environnement, le pouvoir judiciaire, le secteur de la santé, celui de l'éducation, les douanes, la planification et les inspectorats chargés du développement. D'importants changements sont directement imputables aux CAJAC, comme par l'exemple l'introduction en Roumanie d'une législation en faveur des personnes qui dénoncent des actes de corruption (*whistle-blowing*) ou de nouvelles procédures administratives pour les inspections et l'octroi de permis en République tchèque.

Observant la tradition des multiples parties prenantes de TI, les CAJAC veulent créer les conditions du dialogue, d'un feedback informel et d'un partenariat de travail avec les institutions gouvernementales chargées de la lutte contre la corruption. En bref, les CAJAC souhaitent traduire les préoccupations des citoyens concernant la corruption en changements structurels pour améliorer la gouvernance tant au niveau local que national.

Originalité de l'approche des CAJAC

Dans de nombreux pays, il existe déjà pléthore de centres d'assistance juridique et de lignes d'assistance téléphonique. Mais à bien des égards la démarche des CAJAC est singulière. En appréhendant l'environnement plus général de la corruption au-delà de la seule approche juridique (c'est-à-dire la fourniture de services juridiques), les CAJAC permettent de développer une expertise étendue et inégalable dans un secteur bien particulier. Alors que la majorité des services d'assistance juridique aide les clients à formuler des recours en appel devant les tribunaux (ce que les CAJAC peuvent parfois aussi proposer), les centres travaillent également avec différentes institutions gouvernementales et, par delà l'assistance juridique, proposent d'autres manières d'aborder la question. Les CAJAC étant spécialisés sur les questions de corruption, cela leur permet de produire d'excellentes données pour évaluer ce problème et de développer un travail de plaidoyer anti-corruption sur mesure.



Différences entre les CAJAC et les agences gouvernementales de lutte contre la corruption

De nombreux CAJAC ont développé des relations de travail avec des agences gouvernementales, y compris le pouvoir judiciaire, (ce type de relations est généralement basé sur des Protocoles d'accord).

Dans de nombreux pays, il existe des lignes d'assistance téléphonique officielles. Cependant la mission des CAJAC est complètement différente. Une ligne d'assistance téléphonique officielle enregistre les plaintes avant d'enquêter sur le bien fondé de celles-ci, mais elle n'aide cependant pas les gens à structurer leur plainte, ni ne les conseille. Pour sa part, le CAJAC aide surtout les citoyens à structurer leur plainte, à la déposer et à suivre le dossier. Le CAJAC n'enquête pas sur le bien-fondé de la plainte pour déterminer si le plaignant a tort ou a raison. En d'autres termes, le travail du témoin ou de la victime avec le CAJAC doit être considéré comme l'étape qui précède le dépôt d'une plainte devant un organisme officiel. Le CAJAC ne s'inscrit donc pas dans une logique concurrentielle. De plus, il veille à ce que les institutions officielles reçoivent des plaintes en bonne et due forme, facilitant ainsi leur travail; en fin de compte les CAJAC fournissent un service aux institutions étatiques en charge de gérer ce type de plaintes. Leur travail est dès lors complémentaire de celui des institutions officielles.

Le fait que les CAJAC fassent partie de Transparency International, une ONG reconnue internationalement, facilite le soutien apporté par les centres aux citoyens. Les responsables gouvernementaux qui dans d'autres circonstances pourraient feindre d'ignorer ou d'esquiver les requêtes ou les plaintes des citoyens ou en retarder leurs réponses, sont plus enclins à les examiner si le requérant est soutenu par un CAJAC.

Une fois opérationnel, au fil des ans, un CAJAC peut recueillir de nombreuses données sur la corruption permettant de définir les problèmes de corruption à partir de témoignages ainsi que des points d'entrée en faveur de réformes institutionnelles pour d'autres partenaires.

Les CAJAC ont reçu l'appui de différents donateurs, parmi lesquels la Commission européenne, le ministère finlandais des Affaires étrangères, le ministère français des Affaires étrangères, le ministère allemand des Affaires étrangères, le *Millennium Challenge Corporation*, le *Foreign and Commonwealth Office* du Royaume-Uni et le Programme des Nations Unies pour le développement.

Citation sur le renforcement des pouvoirs des citoyens :

«Les Centres d'assistance juridique et d'action citoyenne de Transparency International remettent en cause la croyance selon laquelle les citoyens sont apathiques face à la corruption. Ils démontrent que les citoyens sont prêts à s'engager dans la lutte contre la corruption si on leur en offre l'occasion grâce à des mécanismes simples, crédibles et efficaces», estime Angela Keller-Herzog, Directrice du programme des CAJAC au Secrétariat de Transparency International à Berlin.



TRANSPARENCY INTERNATIONAL

the global coalition against corruption

Pour plus d'informations concernant le programme global des CAJAC de Transparency International, merci de prendre contact avec Angela Keller-Herzog au Secrétariat de Transparency International à Berlin :

Courriel : akeller-herzog@transparency.org

Tél. : +49 30 343820670

Juillet 2008